



Je ne bénéficie pas d'un régime spécial, le projet de réforme n'aura pas d'impact sur ma retraite...

Tous les salariés sont concernés quel que soit leur régime actuel de retraite donc bien sûr au premier plan les salariés du privé couverts par le régime général.

Outre l'allongement de durée de cotisation pour tous, la prise en compte de la moyenne des salaires sur les 43 années d'activité (ou pas) contre les 25 meilleures années aujourd'hui, affaiblira automatiquement le montant des pensions pour tous que l'on soit rattaché à un régime spécial ou pas.

S'informer pour Comprendre et Agir avec 



***Comme je suis né avant 1975,
j'échappe à la réforme...***

**Le Premier ministre a
annoncé qu'il reculait l'année
d'application du système...**

mais pas la baisse des pensions. Dès 2022, au-delà de l'âge légal de 62 ans, l'âge d'équilibre fixé à 64 ans et le malus/bonus lié s'appliqueraient à tous les salariés quelle que soit leur année de naissance. A partir de cette date, tout salarié qui voudra toucher sa retraite pleine et entière, sans décote, devra travailler jusqu'à 64 ans. De plus, la principale motivation du Gouvernement est de bloquer les ressources consacrées aux retraites, soit 14 % de la richesse nationale (PIB). Or, si la part du gâteau reste la même, avec l'augmentation croissante du nombre de retraités, ça fait moins de gâteau par personne. Donc, tout ça ne peut mener qu'à une réduction des pensions individuelles.

S'informer pour Comprendre et Agir avec 



***Je commence juste à travailler,
de toute façon, avec la crise, je
n'aurai pas de retraite...***

En 1945, lorsque le Ministre du Travail Ambroise Croizat (également secrétaire général de la CGT métallurgie) met en place la sécurité sociale et le système de retraites, « cette loi humaine et de progrès », le pays sort de la guerre détruit et ruiné. Pourtant la retraite est mise en place... Et la crise pétrolière des années 70 n'a pas empêché, ensuite, d'obtenir en 1982 la retraite à 60 ans ! De plus, le PIB (c'est-à-dire le total des richesses produites) est 4 fois plus important en 2018 (2282 milliards d'euros) qu'en 1982 (588 milliards) : le montant de la pension de retraite n'est donc pas une question de moyens mais bien un choix politique !

S'informer pour Comprendre et Agir avec 



*Je n'ai pas de souci à me faire,
avec la règle d'or inscrite dans la
loi, la valeur du point ne pourra
pas baisser*

C'est l'un des plus beaux tours de passe-passe du premier ministre ! Dans son discours prononcé le 11 décembre, il parle de la valeur des points acquis durant la carrière. Or, le montant final des pensions ne dépend pas de celle-ci (qui est la valeur d'achat), mais du taux de rendement du point, c'est-à-dire la valeur de service. Et cette valeur de service sera négociée dans le cadre du vote du budget de l'Etat. Autant dire qu'en période d'austérité budgétaire, les retraites pourraient devenir une variable d'ajustement.

S'informer pour Comprendre et Agir avec 

Un système universel de retraite, c'est quand même plus juste...

Un euro cotisé donnerait les « mêmes droits pour tous ». Le principe de la réforme par points est donc de bâtir des retraites reflétant les carrières. Aussi, les inégalités de parcours professionnels et de salaires ne sont plus corrigées. Certes, des mécanismes de solidarité seraient prévus pour compenser les périodes de chômage, maladie ou maternité mais leur financement dépendrait du budget de l'Etat et serait donc soumis aux politiques de rigueurs budgétaires. Si le système actuel crée un sentiment d'injustice, il ne reflète pas la réalité. Si les règles de calcul de la pension diffèrent selon le secteur, les niveaux de pensions sont sensiblement égaux pour des salaires et des carrières comparables.

S'informer pour Comprendre et Agir avec

la
cgt
métallurgie



La réforme des retraites, je suis une femme, j'ai tout à y gagner !

Ce n'est pas sûr ! La prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 dernières années, les périodes de temps partiel et d'interruption pour charges familiales se paieront cash. Pour les mères de famille, la validation des périodes d'interruption pour élever des enfants est maintenue mais seulement pour les familles de plus de 3 enfants, et sans préciser le nombre de points qui seraient validés. Les majorations de 8 trimestres par enfant dans le privé pour les femmes et la bonification de 10 % pour les parents de plus de 3 enfants seraient supprimées. A la place une majoration de 5 % au choix des deux parents pour chaque enfant et une majoration de 2 % supplémentaire pour les parents de plus de 3 enfants. Les projections ont montré que la quasi-totalité des mères y perdraient, y compris celles qui n'ont qu'un ou 2 enfants. Enfin, les pensions de réversion ne seraient plus accessibles à 55 ans mais seulement à l'âge de départ en retraite (donc pour la majorité 64 ans), et les couples divorcés n'y auraient plus accès (90% de femmes en bénéficient aujourd'hui !).

S'informer pour Comprendre et Agir avec 



On a plus les moyens de maintenir le système de retraite par répartition...

Contrairement aux fonds de pensions, le système solidaire par répartition ne peut pas être en faillite grâce à la transmission instantanée des cotisations salariales vers les pensions. Le gouvernement préfère parler de déficit. Non seulement il existe un fond pour compenser le déficit (d'un montant de 150 milliards d'euros), mais le Conseil d'Orientation des Retraites reconnaît que les modalités de calcul de l'estimation du déficit sont discutables. Des économistes progressistes préfèrent parler de pseudo-déficit qui provient essentiellement de la baisse des ressources et principalement les exonérations de cotisations sociales. D'autres scénarios sont plus optimistes et des mesures pourraient permettre d'augmenter les recettes.

S'informer pour Comprendre et Agir avec 

Partir à 60 ans, c'est une utopie...

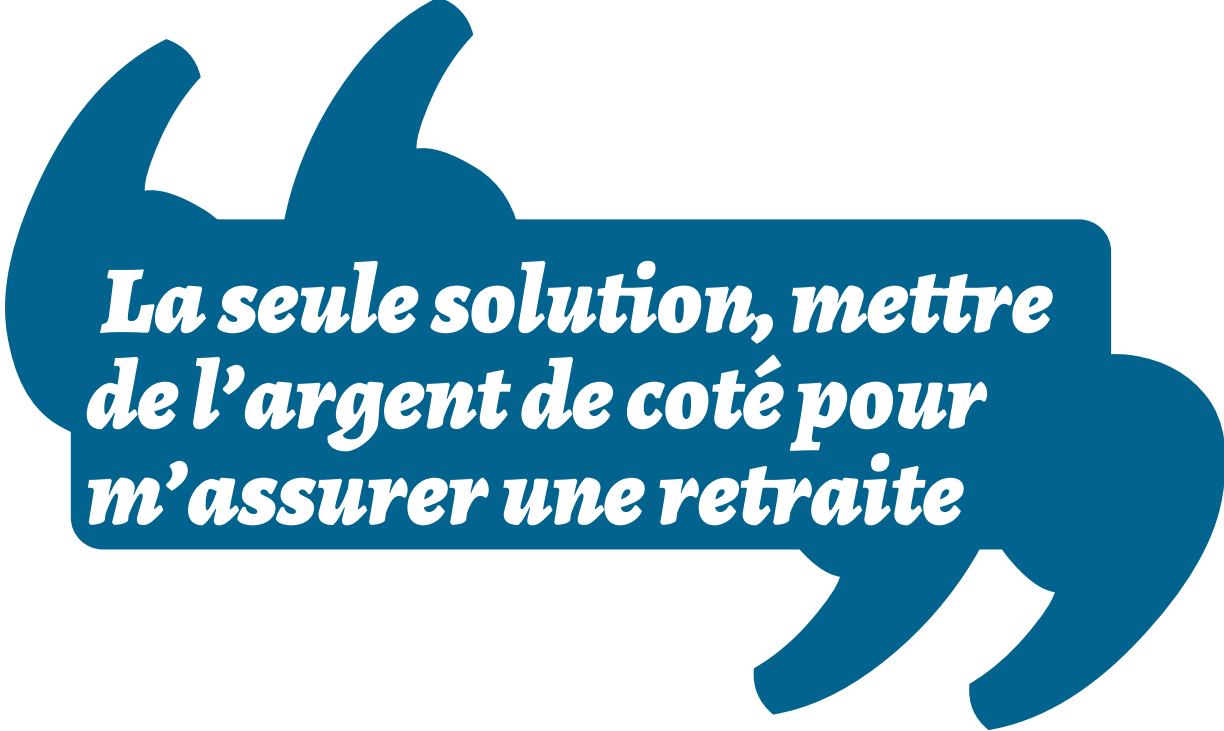
C'est pourtant devenu une réalité pour ceux qui ont commencé à travailler avant 1981 et avant que la réforme Fillon de 2010 ne repousse l'âge légal de la retraite pour les générations nées après 1951. Les contre-réformes des retraites successives s'appuient sur l'allongement de l'espérance de vie pour pousser les français à travailler plus longtemps. Mais cette évolution vient en contradiction avec le fait que les seniors sont les principales victimes des plans sociaux et peinent à retrouver un emploi. Ainsi, le taux d'activité des 55-59 ans s'élève à 72% et chute à 31% pour les 60-64 ans. Et pour ceux qui restent au travail, de nombreuses recherches font état de problèmes de santé en fin de carrière. Dans les faits, une majorité de salariés s'arrêtent de travailler avant la retraite. L'enjeu d'une vraie réforme serait de les laisser profiter d'une retraite bien méritée. De plus, est-ce juste de faire travailler plus longtemps quand il y a 6 millions de chômeurs ?

S'informer pour Comprendre et Agir avec  **la cgt**
métallurgie

Avec une meilleure prise en compte de la pénibilité, le projet du gouvernement me sera profitable...

Il ne faut pas être dupe. La sortie récente « Je n'adore pas le mot pénibilité, car il donne le sentiment que le travail serait pénible » résume la méconnaissance du chef de l'Etat sur les réalités des conditions de travail de nombreux salariés. Situation qui a récemment été soulignée dans une enquête sur l'exposition des salariés aux risques professionnels. Les promesses du Premier ministre sur le travail de nuit restent insuffisantes au regard du rabetage systématique, au fil des ans, des critères de pénibilité. La perspective de départ en retraite risque de s'éloigner pour les travailleurs exposés et cela aura, à n'en pas douter, des répercussions sur leur espérance de vie en bonne santé.

S'informer pour Comprendre et Agir avec  **la cgt**
métallurgie



***La seule solution, mettre
de l'argent de côté pour
m'assurer une retraite***

Encore faudrait-il le pouvoir ! Près d'un français sur 4 n'arrive pas à boucler sa fin de mois et près de la moitié est à découvert au moins une fois par an. Pour les plus chanceux qui pourraient se permettre d'épargner en vue de leurs retraites, encore faut-il se rendre compte de ce que cela représente ? D'après la fédération française des sociétés d'assurance, il faudrait placer 2 mois de salaire par an pour atteindre une pension équivalente à 75% du dernier salaire. Mais sans avoir aucune garantie de restitution de cette épargne. Aujourd'hui, avec le système par répartition, pour avoir un taux de remplacement à 75% du dernier salaire, le montant cotisé est de 10€ mensuel pour un salaire de 2500€...

S'informer pour Comprendre et Agir avec 

De toute façon, le gouvernement ira jusqu'au bout

Certes, l'exécutif semble déterminé, mais renoncer parce que cela semble impossible, c'est le meilleur allié du gouvernement pour faire passer son projet. Il mise d'ailleurs dessus. Tout n'est pas joué alors qu'une majorité de français sont majoritairement opposés à ce projet. Mais l'engagement de chacun est indispensable pour faire entendre ce mécontentement. Il y a deux ans, les Belges ont fait plier leur gouvernement qui avait les mêmes velléités. En 1995, le gouvernement Juppé a également cédé face à la mobilisation massive. Aujourd'hui, outre les syndicalistes, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer ce projet. L'élargissement des mobilisations est non seulement nécessaire pour obliger le gouvernement à renoncer à son projet mais c'est surtout incontournable pour imposer une vraie réforme progressiste de notre système de retraite par répartition. Rappelons-le, toutes les conquêtes sociales ont été gagnées ainsi !

S'informer pour Comprendre et Agir avec *la* **cgt** *métallurgie*



***La réforme des retraites,
c'est comme ça, il n'y a
pas d'autres solution !***

Notre système solidaire de retraite par répartition est l'un des meilleurs au monde... mais effectivement, il a besoin d'être amélioré. Il est, par exemple, nécessaire de prendre en compte les années d'études ou encore répondre aux inégalités femmes-hommes. En outre, la CGT revendique le rétablissement du départ à la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire. Pour pérenniser et renforcer les droits à la retraite dans le système par répartition, une réforme en profondeur du financement du système de retraite dégagerait des ressources nouvelles. Par exemple, la lutte contre la fraude aux cotisations sociales permettrait de faire rentrer au moins 10 Mds d'euros dans les caisses de la sécurité sociale, comme vient de le démontrer la cour des comptes. De même, la fin des inégalités salariales femmes-hommes rapporterait près de 6 milliards d'euros dans les caisses de retraites. De nombreuses pistes existent, débattons-en!

S'informer pour Comprendre et Agir avec 